

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

Commune de
PAULHAN

N° 2023/04/02

Date de la convocation	29/03/2023
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 18	Pour : 23
	Ne participe pas au vote : 2 (Mr le Maire + 1 procuration)
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM.,RICARD Christine, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. VALERO Claude, ROYON Sophie, JAM Thierry, GASC Georges

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme BOUISSON Mylène
- Mme AMMARI Hanane à Mr LAMBERT Marcel
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Le rapporteur, ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	BP 2022	REALISE 2022	Résultat CA 2022
Dépenses	3 837 088,00€	3 104 682,68€	
Recettes	3 837 088,00€	4 219 372,70€	1 114 690,02€

Investissement	BP 2022	REALISE 2022	RESTES A REALISER	Résultat CA 2022
Dépenses	4 055 037,00€	2 727 133,35€	812 620,00€	
Recettes	4 055 037,00€	3 318 367,50€	339 358,00€	117 972,15€

Monsieur Léon JAURION, Conseiller Municipal, le plus âgé des membres du conseil municipal, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, par 23 voix Pour,

- Adopte le compte administratif 2022 de la commune,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230405-2023-04-002-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023